

Guy et Marie Vaxelaire

La Bresse, le 25 mars 2024

Objet : loi sur les dérives sectaires

Site explicatif : <https://guyvaxelaire.fr>

Monsieur le Président du Sénat

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs

Monsieur Le Président, Mesdames Messieurs

Votre assemblée étant saisie le 2 avril prochain **pour légiférer au sujet des dérives sectaires**, nous attirons votre attention sur les drames découlant de la pratique des faux souvenirs par certains thérapeutes ou assimilés prétextant une thérapie pour purger le mal être passager de leurs clients !

Contre nous, la procédure judiciaire a duré 6 ans avec une instruction à charge avec 1755 pièces, par contre à décharge 6 commissions rogatoires, décidées par le juge, ne seront pas exécutées, 4 plaintes de notre part non instruites et 3 de notre fils (toujours à nos côtés) déclarées perdues ...

Dès les premiers mois, nous avons pourtant communiqué les coordonnées et adresses des thérapeutes, énergicienne et psychiatre dans 2 départements différents Haute Savoie (avec ramification en Suisse) et Alpes du Sud qui, en réseaux, ont influencés nos filles ... dans leurs dérives accusatrices de faits prétendus passés dans leur jeune enfance 28 et 30 ans plus tôt !

Au prétexte que les faux Souvenirs ne soient pas une vérité judiciaire en France (dixit ce qui nous a été dit et écrit par un représentant de la justice) aucune suite n'a été donnée à nos plaintes même après le classement sans suite et l'ordonnance de non-lieu confirmée en Cour d'Appel !

Nous avons tenté, par médiation, de revoir les 4 petits enfants pas vus depuis leurs : 1, 3 et 4 ans dont des jumeaux aînés qui viennent d'atteindre leur majorité mais en vain, ils restent dans le déni ! Que leur réserve l'avenir ? Pour chaque cas connu, les conséquences sont toujours désastreuses.

Il nous a toujours été répondu que la loi ne permettait pas aux parents et grands-parents d'agir ! **Connaissant bon nombre de cas semblables, nous joignons nombre de témoignages identiques reçus après la sortie de** notre livre mémoire !

C'est par ce que nous avons été engagés durant 37 ans dans la fonction électorale (maire) que nous avons été accusés publiquement puis contraints de rendre publique notre vécu ! Tant de familles victimes se murent dans le silence espérant toujours un retour à la normale avec leurs proches alors que **leurs accusateurs sont comptés dans la catégorie des victimes d'inceste !**

Parfois une non-instruction a protégé des prédateurs au détriment de vrais victimes ! SEULE LA JUSTICE DOIT INSTRUIRE A CHARGE ET DECHARGE **encore faut-il que la loi le permette !** De plus, elle devrait, nous semble-t-il, protéger aussi les innocents accusés à tort en **instruisant ensuite leurs plaintes pour diffamation sans prétexter un délai de prescription atteint !**

En espérant constater des avancées en la matière, nous vous félicitons de vous saisir de ces sujets d'actualité qui dans l'ombre font énormément de dégâts humains et familiaux.

Soyez assurés Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs de notre haute considération